

Direction générale de l'alimentation Service de l'alimentation Sous-direction de la sécurité sanitaire des aliments Bureau des établissements d'abattage et de découpe 251 rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 0149554955	Instruction technique DGAL/SDSSA/2022-849 18/11/2022
---	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Arrêté étendant la compétence territoriale de certains agents chargés de contrôle de santé publique vétérinaire en abattoir

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF SALIM DD(CS)PP

Résumé : Arrêté étendant la compétence territoriale de certains agents chargés de contrôle de santé publique vétérinaire en abattoir

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de la
souveraineté alimentaire

Arrêté du 18/11/22

Etendant la compétence territoriale de certains agents chargés de contrôle de santé publique vétérinaire en abattoir

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 206-1 et R. 206-2 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon,

Arrête :

Article 1^{er}

Les habilitations des agents listés ci-dessous sont étendues à l'ensemble du territoire national :

Les agents du ministère chargés de contrôles de santé publique vétérinaire			
NOM Prénom	Date et lieu de naissance	Corps	Affectation
Isabelle FINDINIER	Née le 24 mars 1977 à Lille (59)	ISPV	DRAAF Centre-Val de Loire
Denise COSTES-HENCK	Née le 21 juin 1966 à Sélégat (67)	ISPV	DRAAF Occitanie
Olivier BUREL	Né le 2 février 1967 à Rouen (76)	ISPV	DRAAF Bretagne
Kamel BENHABRIA	Né le 5 janvier 1967 à Alger	ISPV	DRAAF Auvergne Rhône-Alpes
Rémi STOLTZ	Né le 17 mars 1980 à Lyon (69)	ISPV	DRAAF Auvergne Rhône-Alpes

Article 2

Cette extension de compétence territoriale est valable durant toute la période de l'affectation des agents mentionnés à l'article 1^{er} pour leur mission d'inspecteur en abattoir.

Il peut être mis fin à tout moment à cette extension de compétence territoriale par décision la directrice générale de l'alimentation.

Article 3

La directrice générale de l'alimentation et les préfets sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 18/11/2022

Pour le ministre et par délégation :
La Directrice générale de l'alimentation
Maud FAIPOUX